L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :

MARDI MATIN, 24 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LA FIANCÉE DE LA MER

HISTOIRE VÉNITIENNE.

Par Emmanuel Gonzalès.

XIX

OU LE PROVERBE : CE QUE FEMME VEUT ! PARAIT AVOIR TORT.—(Suite.)

— Le Sénat, dit-il, a chargé le plus habile de ses espions de se mêler aux mécontents et de gagner leur confiance, afin de pouvoir livrer au Conseil des Dix une preuve matérielle de trahison envers l'Etat.

— Mais puisque vous êtes prévenu du péril, vous saurez l'éviter, Azan.

— Qui vous dit, signora, que ce délateur, trompant toutes les défiances et toutes les précautions, n'a pas déjà réussi ?

— Le connaissez-vous donc ? répliqua Giovanna en le regardant fixement.

— On le nomme Azan Joannice, murmura le Dalmate.

La jeune fille se leva toute droite, frissonnante, éperdue.

— Et vous avouez votre duplicité dans la maison de mon père, murmura-t-elle, c'est lui que vous avez choisi pour victime de cette trahison ! Vous avez abusé de son désespoir pour l'entraîner à la rébellion, et vous le vendrez à ses juges pour gagner votre salaire ! C'est là votre dessein, n'est-ce pas, Azan ! Ah ! je vous connaissais bien, et votre cœur n'a pas changé.

Le Dalmate tressaillit.

— Je voudrais n'avoir pas entendu cette accusation sortir de votre bouche, signora. Vous vous armez contre moi de ma sincérité. Si j'étais le lâche que vous méprisez, qu'aurais-je besoin de vous dévoiler la vérité ? Non, je ne suis pas un ingrat qui veut vendre son ancien maître. Bartolomeo est votre père, et je vous aime, Giovanna, je vous ai aimée dans l'ombre, dans la servitude, dans l'humiliation, et il suffirait du son de votre voix pour apaiser mes colères et me faire supporter le joug. J'étais heureux de ma chaîne, puisqu'elle me permettait de vivre sous vos yeux et d'entendre le frôlement de votre robe. Vous feriez de moi un héros aussi bien qu'un traître. Aucun sacrifice ne me coûterait pour mériter votre amour. Comment serais-je donc volontairement le Judas de votre père ! Mais je ne suis pas maître des événements. Ils m'enveloppent et me poussent comme un vent d'orage. Je désirais servir la cause du peuple, qui veut Bartolomeo pour chef. J'ai gagné au parti des mécontents un sénateur tout puissant, le Cyane dont le nom seul fait pâlir les sénateurs sur leurs sièges. Et c'est lui qui m'a mis dans cette politique souterraine, ce n'est point, signora, par ambition ni par cupidité. Si j'accepte avec joie les dignités que me promet Manuel Comnène en échange de mes services, c'est qu'elles me rapprochent de vous, c'est que mon élévation serait la vôtre. Ma tête n'est pas si légère et si folle que je m'enivre des faveurs impériales. Mais je n'ai pas vu d'autre moyen de sauver votre père de sa popularité, qui porte ombrage au Sénat, et qui lui aurait valu l'exil, la confiscation ou la mort. Oh ! croyez-moi, Giovanna, je ne suis pas l'homme vil que vous croyez. Ce n'est pas moi qui vous impose ce mariage que vous repoussez avec horreur. Je saurais me contenter de vous aimer comme autrefois, de loin, en silence, sans qu'une plainte, sans qu'un regard trahît ma douleur. Mais l'empereur grec a promis à Bartolomeo de le faire élire doge de Venise, s'il veut lui donner un gage de fidélité. Le gage exigé, c'est notre mariage, Giovanna. Puisque vous refusez, tous nos projets s'écroulent. Manuel voudra se venger de Bartolomeo, qui n'aura pas tenu sa parole, et comme je suis dans sa main un outil de trahison et de haine, il me forcera à livrer au Sénat ce parchemin funeste qui sera l'arrêt de mort de votre père. N'est-ce donc pas vous seule qui serez responsable du sang versé ?

Tout en créant, au Dalmate une attention profonde, Giovanna, le regard fixe, semblait poursuivre une pensée mystérieuse. Quand il eut terminé, elle sortit de son rêve et lui dit avec douceur :

— Vous faites bon marché, Azan, des bonheurs de la cour de Byzance. Vraiment, je ne vous croyais pas si détaché des choses de la terre ! Nous autres femmes, qui sommes plus frivoles, nous y attachons quelque prix.

Joannice, malgré toute son expérience du cœur féminin, parut fort surpris de ce revirement soudain dans les idées de la jeune fille.

— Quel est donc le rang du drungaire de la flotte grecque, reprit-elle, dans les cérémonies qui ont lieu à la cour du palais Blaquernal ?

De plus en plus étonné, le Dalmate répondit :

— Il marche le premier après le protosebaste, signora !

— Mais, ajouta-t-elle avec une certaine hésitation, la femme de ce grand dignitaire obtient-elle les mêmes honneurs et jouit-elle des mêmes privilèges que lui ?

— Elle est traitée comme une véritable reine. Nos pauvres patriciennes de Venise ne sauraient, d'ici, se faire une idée de la pompe qui brille à la cour de Constantinople. Les traditions des empires d'Asie, en s'infiltrant à Byzance, ont fait le grand ton comme un dieu, y sont encore conservées avec le soin le plus minutieux.

— Les satrapes s'étranglaient assez souvent le dieu, répliqua-t-elle, n'importe ! vous avez raison, Azan, je crois qu'une position si haute efface toute trace du passé. Qui donc devrait reconnaître l'humble serviteur d'un marchand de Venise dans un des plus grands personnages de l'empire d'Orient ?

— Ainsi, s'écria Joannice, je pourrais espérer que vous-même, signora, vous pardonneriez à l'amiral de Manuel Comnène, les torts du pauvre Azan !

— Pour moi, Azan n'existera plus, car cette transformation vous fera un caractère nouveau. Si vous êtes bas et rampant dans la servitude, vous vous montrerez sans doute noble et fier quand vous serez le maître d'un grand nombre d'hommes. Vous êtes lâche, quand il s'agissait de risquer votre vie pour celui qui enchaînait votre âme et votre corps, vous serez vaillant quand vous donnerez l'exemple à tous ceux qui attendront vos ordres.

— Ah ! vous me jugez enfin avec impartialité ! dit le Dalmate transporté de joie. En effet, tout m'éloigne en moi, sauf l'amour irrésistible qui m'entraîne vers vous et que vous avez dédaigné. Hélas ! toutes ces espérances seront vaines, toute cette grandeur ne sera que fumée, puisque vous refusez de m'aider à gravir le premier échelon.

Et il fixa sur elle un regard presque suppliant, comme s'il comptait déjà espérer d'ébranler sa résolution.

Giovanna était horriblement pâle ; on eût dit une tête de marbre dans un buisson de roses, mais elle souriait avec effort et Azan ne voyait que ce sourire, sans soupçonner l'agitation qui torturait son âme.

— Ah ! vous connaissez mal le cœur des femmes, murmura-t-elle d'une voix douce et caressante, vous ignorez qu'elles sont toutes plus ou moins possédées du démon de la vanité et qu'elles ne savent guère résister à ses tentations. Dois-je vous l'avouer et ne vais-je pas vous paraître bien légère ? Mais le plus grand prestige de Cyani a mes yeux, c'était d'appartenir à une illustre famille de patriciens, et l'espoir, en agréant son amour, de m'ouvrir un monde nouveau que j'avais toujours entrevu comme un rêve éblouissant.

Joannice frissonnait de joie et ne pouvait croire aux paroles qu'il entendait. Etait-ce bien Giovanna qui parlait ! L'orgueil n'était-il donc emparé avec tant de force de ce cœur rebelle ? Il avait besoin de regarder avec défiance son visage, pour s'assurer qu'elle ne le trompait pas et qu'elle ne se raillait pas de sa crédulité.

— Non ! dit-il tout à coup, vous n'êtes pas de ces femmes orgueilleuses qui cèdent aux entraînements de la vanité. Si vous consentez à oublier mes fautes, c'est que vous avez l'espoir de me rendre meilleur ; si vous ne rejetez pas ma demande, c'est que vous songez au salut de votre père. Mais qu'importe ! j'accepte votre sacrifice, Giovanna, car je suis certain qu'un jour vous pourrez être fière et glorieuse de votre mari.

— Mon mari ! répéta d'une voix brisée la Vénitienne, tandis qu'elle laissait Joannice prendre sa main tremblante dans les siennes et la porter à ses lèvres.

Au même instant elle vit briller dans le feuillage deux yeux ardents dont elle reconnut le regard. C'était Valeriano, qui, fou de douleur et de désespoir, venait d'assister à cette scène étrange. La jalousie pouvait lui faire oublier toute prudence, et s'il paraissait soudainement, croyant à l'indignité de sa maîtresse, s'il menaçait et frappait le Dalmate, tout était perdu. Joannice se vengerait en livrant à la fois Bartolomeo et le jeune patricien à la justice ombrageuse du Sénat. Giovanna comprit que l'hésitation n'était plus permise. Elle se pencha vers le Dalmate :

— Allez dire à mon père que je tiendrai la promesse qu'il vous a faite, mais quittez-moi à l'instant. J'ai besoin de me retrouver moi-même et la solitude me sera douce.

Joannice s'inclina d'un air triomphant et répondit :

— Je vous obéirai toujours, signora, comme au temps où j'étais le serviteur de Bartolomeo da Ponte.

Puis il s'éloigna rapidement, suivi des colporteurs, qui avaient salué la jeune fille avec la courtoisie habituelle des Grecs.

Quand ils furent sortis du petit bois, le Dalmate dit à Zaccharias, qui paraissait profondément absorbé :

— Eh bien ! seigneur, vous avez vu et entendu. La belle Giovanna s'est donnée elle-même. Vous connaissez maintenant le charme suprême de la femme qui est libre de son choix et maîtresse de son cœur.

— Oui, répliqua le Grec, la fille du marchand est un gentil oiseau, et tu es, mon brave Azan, un habile oiseleur.

Puis, se penchant à l'oreille du Varangien, il ajouta :

— Je suis surtout émerveillé de l'esprit et de la finesse de ces Vénitiennes. Ce rusé Dalmate s'est laissé jouer comme un sot par la naïve Giovanna. Avant cette comédie, elle le méprisait ; seulement je suis bien sûr qu'à cette heure elle l'abhorre.

S. Zaccharias était revenu vers la rotonde de marbre, ses compagnons auraient été aussitôt confondus. Valeriano avait pas tardé à rejoindre la jeune fille ; son visage était bouleversé par la torture qu'il venait de subir.

— Et vous, lui dit-il, je n'ai pas voulu troubler votre entretien avec le rival que vous m'avez donné. Non, je ne vous avais pas entendue lui promettre votre cœur, je n'aurais jamais cru qu'une femme pût se parjurer avec tant de légèreté. Je croyais à votre amour comme je croyais au ciel. Je vous disais au monde entier, mais je ne vous disais pas à vous même. Soyez donc heureuse avec cet homme qui vous offre la puissance et la richesse, tandis que je vous parlerai avec Cyani que je suis exilé et en misère. Non, en vérité, je n'aurais jamais cru à votre infidélité, Giovanna ! Comment ces yeux si doux et si purs peuvent-ils mentir ! Comment cette bouche si charmante peut-elle mentir ! Comment ce cœur que je sentais battre contre le mien a-t-il pu mentir ? Cependant, je ne forme pas de vœux contre votre bonheur, quoi que vous le cherchiez ailleurs que dans mon amour !

Et le malheureux éclata en sanglots. Giovanna l'a elle cachée dans ses mains ne pouvait retenir ses larmes. Tout à coup, elle se releva, et se suspendant par un élan irrésistible au cou de son amant :

— Valeriano, s'écria-t-elle, tu n'as rien vu, tu n'as rien entendu, tu n'as rien compris. Ah ! tu m'aimes bien peu, puisqu'un seul instant tu as pu me soupçonner. Mais tes yeux et tes oreilles t'ont trompé, mon bien aimé. Quand j'avais le désespoir dans le cœur, j'avais la mort dans l'âme. Il fallait donc irriter la colère de ce monstre qui joue avec la vie de mon père pour m'arracher un aveu ? As-tu pu croire que mon mépris et ma haine pour Azan allaient disparaître comme une bouffée de cendres parce qu'il deviendrait le favori d'un empereur ? Ne t'en défends pas, Cyani, tu as cru mes paroles et tu m'as crue vaine et légère !

— Pardonne-moi ! pardonne-moi, Giovanna ! interrompit Valeriano.

Et avec transport il ajouta :

— Tu ne m'as donc pas renié ?

— Le pourrais-je ! suis-je maîtresse de changer mon âme, d'aimer la voix d'un autre comme la tienne, de tressaillir au regard d'un autre, de souffrir des reproches ou de la jalousie d'un autre ? Ah ! que m'importeraient la misère et l'exil s'il ne fallait pas abandonner mon père ? Mais tu as entendu le misérable. Bartolomeo da Ponte est sa proie. Il faut que tu m'aides à le sauver, si tu ne veux pas que j'appartienne à mon ancien serviteur. Oh ! Valeriano, ne nous abandonne pas. Ne pourrais-je révéler au Sénat le double rôle que joue le Dalmate ? Il n'avoue lui-même. Et tu obtiendrais ton pardon du Sénat, et nous serions heureux.

— Mais qui sait si les praticiens voudraient me croire ? Je suis moi-même en disgrâce et nous n'avons aucune preuve contre Joannice, dit tristement Cyani. Puis la première victime qu'il entraînerait dans sa chute, ce serait ton père, Giovanna, puisqu'il s'est mis à la discrétion de ce fourbe.

— Ah ! mon père ! reprit-elle avec un frémissement de tous ses membres, mon pauvre père ! il a dû bien souffrir lorsqu'il m'a livrée à l'amour horrible d'Azan. Il doit le mépriser et le haïr. Mais il s'est laissé éblouir par les promesses de l'empereur. Oh ! Valeriano, c'est à toi de l'empêcher de se perdre, car, j'en ai le pressentiment, Azan est son mauvais génie. Il flatte son orgueil et son ambition, et Bartolomeo, aveuglé, suivra ce guide funeste jusqu'au gouffre. J'essaierais en vain de dessiller ses yeux. Il accuserait de ma résistance la foi que je t'ai gardée et qu'il condamne. Cependant, oserais-tu, Valeriano, me conseiller de te sacrifier mon père ? Irai-je, couverte de sang, chercher à oublier dans les joies d'un égoïste amour mon infâme ingratitude pour tant d'années de tendresse et de dévouement ?

— Non, Giovanna ! répondit le jeune homme d'une voix ferme. Vous devez préférer le père à l'amant ; mais puisque nous en sommes venus à cette extrémité, il faut tout tenter, tout hasarder sans scrupule.

— As-tu donc encore l'espoir d'empêcher ce mariage ordonné par Bartolomeo et défendu par Dieu ! demanda vivement la jeune fille, suspendue aux lèvres de Cyani. Oh ! rassure-moi rassure-moi ! autrement je suis résolue à le subir, cette union sacrilège, mais à briser ma chaîne le même jour. Azan Joannice, je te le jure, Valeriano, ne pressera qu'une morte dans ses bras.

— Mais je ne veux pas que tu meures, Giovanna ! s'écria impétueusement le praticien qui devint livide à cette pensée. Le doge Vitale Michele est mon oncle. J'irai trouver le doge. Je forcerai sa porte, qui m'est interdite. Je lui demanderai la vie de ton père, sous la foi du serment, et alors je lui dénoncerai le complot de son fidèle espion contre notre chère patrie.

En même temps, il serra Giovanna défaillante contre sa poitrine, et les deux amants oublièrent l'univers entier dans cette étreinte.

(A continuer.)

Taxes d'Etat.

(Aux contribuables du Second District.

LES contribuables sont notifiés que les rôles pour la collection des taxes d'Etat pour l'année 1866 seront fermés le 30 septembre 1867. Ceux qui veulent éviter les 25 p. 0/0 de frais perçus par l'Etat et $2 par certificat sont requis de venir payer leurs taxes avant l'expiration du mois.

L. E. LEMARIÉ,
Collecteur du 2me District
Bureau encoignure Chartres et St-Pierre.
19 sept—au 30

Clarificateur de Sucre, de Jordan.

CETTE machine est simple, parfaite, durable et le prix en est modique. Aucun procédé de vide n'y est employé. Elle est si simple, qu'un enfant de quinze ans peut la faire fonctionner. Elle ne se dérange pas facilement et ceux qui l'ont me disent que c'est une perfection. Le propriétaire de la patente la vendra, à des conditions raisonnables, sur toutes les habitations de la Louisiane et vendra les droits de patente aux Etats et aux individus qui s'adresseront aux agents indiqués plus bas. Le clarificateur a obtenu un succès complet sur l'habitation de M. T. W. Pécou, paroisse St-Jean-Baptiste, près le Bonnet-Carré. Les sucre et la mélasse (ressemblant aussi au golden syrup) furent vendus aux plus hauts prix du marché, par M. Edward Duff, négociant, No 168 de la rue de la Commune, Nlle-Orléans. Les planteurs suivants de la Paroisse St-Jean-Baptiste, Lue, ont employé cette excellente machine : MM. Moissonnet, Louis Lake, Henry C. Story, paroisse St-Bernard, Lue. Voir le certificat.

Le Clarificateur convient très bien pour la mélasse qu'il rend égal au "golden syrup". On peut obtenir des renseignements par lettre ou personnellement, en s'adressant à

H. O. HEARTT,
No 29 Commercial Place, Nlle-Orléans.

Hôtel St-Charles,
Nlle-Orléans, Lne. 23 août 1867.

A M. W. A. Jordan :

Cher monsieur—Comme vous avez reçu une patente des Etats-Unis pour clarifier le jus de canne, et une autre portant ma signature ayant paru dans le Picayune de la Nouvelle-Orléans du 14 août, je déclare que votre patente n'est pas un empiètement sur la mienne qui applique le gaz sulfureux à la défécation et la clarification du jus de canne.

R. A. STEWART.

Paroisse St-Bernard, Lne.

Habitation Story, à 9 milles au dessous de la Nouvelle-Orléans, 18 mai 1867.

A M. W. A. Jordan :

Cher monsieur—Je me suis servi pour mes récoltes de sucre de 1865-6 de la machine faite et montée par vous pour clarifier le jus de canne par les vapeurs du soufre. La couleur et le grain du sucre en ont été des plus beaux. J'emploierai encore cette machine que je recommande aux planteurs comme étant de la plus haute importance et très économique.

Je suis respectueusement, etc.

HENRY C. STORY.

Cette machine se livre, à la Nouvelle-Orléans et coûte $750. Les planteurs qui l'ont demandée seront servis d'après l'inscription. On peut examiner la machine chez MM. Thos. B. Bodley & Co, à leur entrepôt d'agriculture, No 9 de la rue Perdido, Nlle-Orléans.

N. B. Toute personne qui violera les droits de la patente sera poursuivi devant les tribunaux.

11 sept—1m.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Bureau du Board des Assesseurs de la Ville.
Hôtel de Ville, 15 août 1867.

LE Board des Assesseurs de la Ville de la Nouvelle-Orléans ayant achevé les tableaux d'assessment pour l'année 1867, et des copies de ces tableaux ayant été remises au secrétaire du Board, dans la salle No 15 de l'Hôtel de Ville, elle peuvent être examinées par les propriétaires ou contribuables de la dite ville de la Nouvelle-Orléans de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi tous les jours (les dimanches exceptés) pendant les trente jours qui suivront le 15 du courant. Après cette époque, le Board des Assesseurs se réunira dans son bureau le 20, 21, 23, 24 et 25 septembre prochain, afin de considérer les demandes des personnes qui se croient lésées.

S. P. HARPER,
16 août—1m. Secrétaire du Board.

BLADON SPRINGS—Sources de Bladon, — Comté Choctaw, Alabama.

CE délicieux établissement de Bains est ouvert et prêt à recevoir les pensionnaires.

Nous croyons devoir appeler l'attention des malades d'une manière toute spéciale sur cette eau qui guérit presque infailliblement de la diarrhée chronique, de la dyspepsie, des rhumatismes, des maladies de foie, des maladies des reins et de la vessie, des maladies auxquelles les femmes sont sujettes et de la syphilis.

Prix de la pension..........$15 par semaine.

Des bateaux partent de Mobile tous les Mardis et Samedis soir pour les Sources.

JAMES CONNOR & CO,
16 mai—4m. Propriétaires.

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nos commes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à décortiquer, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Newell, des fourneaux, des grils, à toutes sortes de travaux d'habitation, de bateaux à vapeur et tout espèce de machines pour le Sud.

LEEDS & CO.

Charles E. Fortier,

Encanteur,

Rue Bienville, No. 33,

SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles, épiceries, etc.

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ à la Nouvelle-Orléans d'après la recette d'un médecin praticien du Sud, d'une grande renommée, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.

Les PROPRIÉTAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULAN AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PEEL & Co.,
seuls propriétaires et fabricants
NLLE-ORLEANS (Le), 124, rue de Chartres.
Geo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59. [Agents pour la vente en gros]
A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS.
26 mars—1 an

ENTREPOT DE TABACS DU SUD.

S. FUNK

MARCHAND EN GROS

de Tabac en feuilles, à chiquer et à fumer et de Cigares.

47..........Rue Gravier..........47

au coin de la rue Nouvelle-Levée
27 avril 67—1 an et 147 rue Water, New York.

GIVEN, BROWN & CO,

R. F. GIVEN, D. A. GIVEN,
W. G. BROWN, R. K. DUKKERSON.

Successeurs de GIVEN, WATTS & CO.,

FACTEURS DE COTON
ET
COMMISSIONNAIRES,

Rue de la Commune, No 186, Nlle-Orléans.
23 juillet—6 m

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

65..........RUE TOULOUSE..........65

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également tout son attention à la location des maisons et magasins.

4 fév—1 an

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL,
13 juin—1 an Rue Carondelet No 184.

Champagne ! Sparkling Moselle !

CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co., Mareuil.

Sparkling Moselle de Burgeff & Co., Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats-Unis.

A vendre par PAUL ADOUE & CO.,
4 juin—6m Seuls agents, 20 rue Toulouse.

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ,
8 janv—1an No 27 rue Vieille-Levée.

MANUFACTURES DU SUD.

Fabriqué à la FONDERIE DE LEEDS, dans la ville de la Nlle-Orléans.

Vis Newell,

égalant, sous tous les rapports, celles de l'Ouest et du Nord, — à vendre à aussi bon marché que toutes celles qui sont offertes en ville.

Chaudières à Sucre.

(Diplôme et ruban bleu décernés à la Première Foire d'Etat de la Louisiane), — d'une forme et d'une qualité qui ne sont pas surpassées, — à vendre aux plus bas prix.

Les commandes laissées à la Boîte No 73 du "Mechanics' and Dealers' Exchange" seront promptement exécutées.

LEEDS & CO.
3 sept—3m Au coin des rues Delord et Foucher.

GRAINES DE JARDINAGE,

DE LANDRETH.

RECOLTE DE 1867.

LE soussigné a maintenant en magasin un choix de GRAINES DE LÉGUMES reçus de l'établissement de D. Landreth & Son, à Philadelphie. Il a également un beau lot d'OIGNONS.

Les marchands de la campagne peuvent s'approvisionner chez lui de graines par douze, cent ou mille papiers.

H. HAFNER.
Rue St-Charles, No 105, en face du théâtre St-Charles.
21 juillet—3m

Bureaux de la Compagnie d'Assurances mutuelles de l'Etat de la Louisiane,
Coin des rues Carondelet et Commune.
Nlle-Orléans, 14 septembre 1867.

CONFORMÉMENT à l'article 4 de la charte de cette Compagnie, avis est par le présent donné qu'une élection de treize directeurs aura lieu aux bureaux de la Compagnie, LUNDI le 30 septembre courant, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

H. W. BAQUIÉ,
13 sept—au 30 sept [incl] Secrétaire.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

NLLE-ORLEANS à	Prix. 1re Classe.	Entrepont.	Pont.
St-Thomas	$80 00 or	$45 00 or	$27 50 or
Havane	40 00	30 00	15 00
Porto Rico	100 00	60 00	30 00
Hayti	100 00	60 00	36 50
Santiago de Cuba	145 00	72 00	36 50
Jamaïque	140 00	72 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 00	36 50
St. Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	160 00	80 00	40 00
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25
	1re classe.	2me classe	Entrepont
Buenaventura	214 55	160 75	107 27
Guayaquil	266 62	230 34	133 31
Payta	276 09	248 31	138 05
Lambayeque	295 03	267 20	147 51
Huanchaco	295 03	267 20	147 51
Casma	298 76	271 98	149 38
Huacho	305 44	276 72	152 34
San Jose	295 03	267 20	147 51
Pacasmayo	295 03	267 20	147 51
Callao	318 70	290 02	159 35
Tambo Mora	332 90	304 13	166 45
Pisco	332 90	305 13	166 45
Chincha	332 90	305 13	166 45
Chala	361 31	333 55	180 65
Islay	375 51	347 74	187 75
Ilo	384 98	357 20	192 49
Arica	394 46	367 20	197 23
Pisagua	399 18	371 01	199 59
Mejillones	399 18	371 01	199 59
Iquique	399 18	371 01	199 59
Tocopilla	408 65	380 90	204 32
Cobija	408 65	380 90	204 32
Chañaral	418 12	390 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carisal Bayo	422 85	395 08	211 42
Huasco	422 85	395 08	211 42
Coquimbo	427 59	399 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 02	220 89
San Francisco	255 97	261 59	121 10
Acapulco (Manzillo)	242 96	194 97	124 27
Punta Arenas	207 06	180 00	107 50
Realejo (Corinto)	233 20	206 25	118 50
La Union	238 50	211 56	133 50
La Libertad	343 76	216 75	143 75
Acayutla	249 00	222 00	149 00
San Jose	254 25	227 25	154 25

Passage dans une cabine hors du pont avant et arrière de la Nlle-Orléans à Saint-Nazaire $12 en or.

Passage dans une cabine de pont avant.......160

Passage d'entrepont......

Un supplément de $20 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demi-place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux ; les autres paieraient quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10 janv—1an 1 2 3. 127, rue de la Commune

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

EUROPE..........capitaine Lemarié.....Samedi 21 sep.
PEREIRE.........Duchesne.....Samedi 5 oct.
VILLE-DE-PARIS..Surmont.....Samedi 7 oct.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $160. | Seconde cabine, $85

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $165. | Seconde cabine, $88

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

5 avril V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Compagnie de paquebots Hambourgo-Américains.

NEW-YORK et HAMBOURG.

Les magnifiques steamers en fer :

HAMMONIA..........Capt. Ehlers.
GERMANIA..........Capt. Schwensen.
SAXONIA...........Capt. Haack
BORUSSIA..........Capt. Franzen.
CIMBRIA...........Capt. Trautmann.
ALLEMANNIA........Capt. Meier
TEUTONIA..........Capt. Barends.
BAVARIA...........Capt. Meyer.
HOLSATIA, en construction.

transportent la malle des Etats-Unis, quittent le Hambourg Pier, au pied de Third Street, Hoboken,

tous les samedis,

d'avril à octobre—et tous les deux samedis, en hiver, pour Hambourg.

Ils feront escale à Southampton et prendront des passagers pour Southampton, Londres, le Havre et Hambourg.

Prix du passage, en or ou son équivalent : Premières cabines, $125 ; secondes cabines, $75 ; entrepont, $37 50.

De Hambourg à New-York—Premières cabines, 165 thalers de Prusse ; secondes cabines, 115 thalers de Prusse ; entrepont, 60 thalers de Prusse.

De Southampton à New-York—25 livres sterling ; secondes cabines, 15 livres sterling ; entrepont, ...

Du Havre à New-York—Premières cabines, 600 francs, secondes cabines, 420 francs ; entrepont, 220 francs.

De Paris à New-York—Premières cabines, 615 francs, secondes cabines, 435 francs ; entrepont, 246 francs.

Fret de Hambourg à New-York, 2 livres 10 s. et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Les steamers suivants, appartenant à cette ligne, feront le service entre la

NOUVELLE-ORLEANS ET HAMBOURG.

Ils s'arrêteront à Southampton pour prendre les passagers et les marchandises de France et d'Angleterre.

D'Hambourg de Southampton Nlle-Orléans

BAVARIA	1er oct.	4 oct.	15 nov.
TEUTONIA	1er nov.	4 nov.	15 déc.

Prix du passage :

De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Londres, Havre et Hambourg :

Première cabine, $150, entrepont, $45 en or.

		1re cabine	2me cabine	entrepont
De Hambourg à la Nlle-O.		150 thal.		60 thal.
Southampton	"	£ 3		£ 3
D. Hâvre	"	750f.	550f.	230f.
De Paris	"	745f.	565f.	240f.

Fret de Hambourg à la Nouvelle-Orléans, £3 et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Le prix du passage de cabine comprend tout excepté les vins et les liqueurs. Les passagers d'entrepont devront se pourvoir de la literie, des ustensiles pour manger et pour boire.

Agence générale à New-York—KUNHARDT & Co., 65 Exchange Place.

Agence générale pour les passagers à New-York—RICHARD & BOAS, 6 Barclay street.

Agence générale à la Nouvelle-Orléans—WILLIAMS, RUPERTI & CO., 63 rue Carondelet.

Agence générale pour les passagers à la Nouvelle-Orléans—MAURY & CO, 186 rue Gravier.

Agents.

A Hambourg—AUG. BOLTEN, WM. MILLERS, successeur, 37 Admiralitaetstrasse.

A Londres—SMITH, SUNDICS & CO., 4 Oriental Place.

Au Hâvre—WM. DUNCAN, 31 Quai l'Orléans.

A Paris—A. CHATEAUNEUF, 2 rue, 8 Boulevard Montmartre. 9août au 26 mars

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE,

CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de

SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs, fins marcheurs à aubes et de première classe, partent de Savannah pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray, Départ les lundis, LEO, Commt. Dearborn. VIRGO, Commt. Buckley.	Ligne Atlantic C. M. S. S. Co. Départ les jeudis HERMAN LIVINGSTON, C mmt. Baker. GEN. BARNES, Commt. Morton.	Ligne Empire départ les samedis. SAN SALVADOR, Commt. Nickerson SAN JACINTO Commt. Atkins.

Les aménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a des beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah. De la Nlle-Orléans à New York, cinq jours et demie.

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY,
26 juin—3m Agent général pour les voyages.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR.......2500 tonneaux......Nelson, comm.
GUIDING STAR.......2800 " Berry, "
MISSISSIPPI........2300 " Sumner, "
MERRIMACK..........2300 " Weston, "
MONTEREY...........1600 " Edwards, "
MARIPOSA...........1600 " Quick, "

Le vapeur

MARIPOSA,
Quick, commandant,

Partant SAMEDI, à 7 h. du soir, du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à
CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
38 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Geo. B. HARTSON, président,
1er déc'66—1 an No 5 Bowling Green, New-York.

Pour New York directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL......Capitaine E. E. Vaill.
GEO. WASHINGTON....Capitaine E. V. Gager.
GEN. GRANT.........Capitaine E. W. Holmes.
GEN MEADE..........Capitaine A. W. Sampson.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

THOS. B. BODLEY, & Co.

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de
MACHINES DE MOULIN A SCIE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAI
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES, A SANDES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, à
constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins ... et à farine, patentés de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co,
Rue Perdido, No 9,
19nov—1lj à côté de

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman—Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents aménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115 Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125. Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Bateau régulier de Bladon Springs,

Partant de la Mobile, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi, arrivant à Bladon Springs le MERCREDI, à 10 heures du matin—Le bateau à vapeur CLARA—H. B. Johnston, capitaine. Retour : Il part de Bladon Springs, le SAMEDI, à 9 heures du matin, arrive à Mobile le DIMANCHE, à 5 heures du matin. Les passagers partant de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle le LUNDI, arriveront à Mobile à temps pour prendre le CLARA le MARDI, à 4 heures de l'après-midi. Il y aura à William's Landing, des voitures attendant l'arrivée du bateau. Les personnes désirant se procurer des cabines, peuvent, en s'adressant aux agents,

SINNOTT & ADAMS,
9 sept—1m 25 Commercial Place.

Bâteau régulier de Bladon Springs,

Partant de Mobile, tous les SAMEDIS après-midi, à 4 heures, et arrivant à Bladon Springs le DIMANCHE à midi—Le bateau à vapeur PRAIRIE STATE, capitaine Franck Stone.—Retour : Il part de Bladon Springs tous les JEUDIS, à 9 heures du matin. Il arrive à Mobile le VENDREDI matin, à 5 heures. Les passagers qui partiront de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle du vendredi, arriveront à Mobile à temps pour prendre le "Prairie State" le samedi, à 4 heures. Pour Bladon Springs qui sont à 150 milles au-dessus de Mobile et à 4 milles de la rivière Tombigbee. Il y aura des voitures à "Midway Landing" tous les dimanches et elles attendront l'arrivée du bateau. SINNOTT & ADAMS,
31 juillet—2 m Commercial Place, No 25.

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

PRIX RÉDUITS.—NOUVEL ARRANGEMENT

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit :

Les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Retour :

Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches à 5 heures A. M.—Retour de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co, bureau 146 rue Commune, sous l'hôtel St-Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à
PETER MARCY,
7sept Rue Carondelet, No 26.

POUR LES ATTAKAPAS.

Le bateau à vapeur, d'un léger tirant d'eau, ANY ONE, capitaine A. Meynier—George Daya, commis—partira régulièrement deux fois par semaine, pendant toute la saison, en se rendant à Plaquemine, aux magasins et paquebots de la Compagnie du Bayou Sara, LAFOURCHE et NINA SIMMES. Il prendra du fret pour St-Martinville, la Fausse-Pointe, Pont-Breaux, Vermilionville, et tous les points intermédiaires sur le Bayou Plaquemine, le Bayou Sorrel et Bayou Chêne, avec privilège de recharger au dehors terre. Des feuilles de marée à vider la quarantaine de la Nouvelle-Ibérie. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au capitaine A. C. Goddin, agent de la Compagnie des Paquebots du Bayou Sara, ou à

E. U. RATIER, agent,
17 sept No 4 Front Levée.

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Teche, il sera fait une réduction de 30 pour cent sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été réduit, amendé et adopté le 1er juillet 1867. Le taux régulier ne sera jamais excédé.

A B SEGER,
Président de la Compagnie du chemin de fer
T. TUPPER,
16 juillet Président de la Compagnie de transport des Attakapas

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE,

Capitaine W. B. Greathouse—L. Saybl, commis, part de la Nouvelle-Orléans

Tous les MERCREDIS à ... heures du matin, Et " SAMEDIS, à 5 heures du soir ;

Le NINA SIMMES,

Capitaine Geo. Trosier—A. D. Duprey, Commis, part de la Nouvelle-Orléans

Tous les LUNDIS, à 5 heures du soir, Et " VENDREDIS à 5 heures du matin et va jusqu'au "Fisher's Store" les SAMEDIS.

Le WILD WAGONER, en réparation.

A. C. GODDIN, Président
9 sept—1m

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis,

Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. B. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats-Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

F. S.—Ces bateaux à vapeur se rallient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement ;

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,
16fév—1 an

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix :

2000 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs ;
Tapis de toute espèce et de toutes qualités.

Toile cirée de plancher et de meubles, toutes qualités. Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, des tapis de tables couvertures de tables et de pianos, draps ... rideaux, tringles et ... de rideaux, ... rideaux de dentelles, damas, etc., corniches, bandes, etc., etc.

A. BROUSSEAU & Co.
10 mars rue de Chartres No 18.

Produits de l'île de Cube.

Plusieurs chargements de mélasse Moscovade, en boucauts, tierçons et barils.

1500 CAISSES SUCRE blanc et sucre jaune pour grocerie.
200 caisses GELÉE et PATE de goyave,
20 futailles MIEL de choix,
50 sacs CAFÉ de la Havane,
50 sacs CACAO,
300,000 CIGARES des meilleures marques.

—Ainsi que—

25 boucauts CHARBON pulvérisé, 1re qualité.

En magasin et à vendre par
E. TROISGROS, No 55 et 57, rue de la Douane
1 août—3m entre Chartres et Vieille-Levée

Un avenir brillant pour le Sud !

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171.......RUE POYDRAS.......171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE

Levi, Navra & Co.,

174.......RUE DU CANAL.......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les dernières perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que, leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre sinon à plus bas prix du moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats-Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU D MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant acheter ailleurs. Ils se convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,

Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet.—Succursale : No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.

31 mars—1an

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 36, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ,

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière 19juil—1an

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," No 120 de la rue de la Commune.

CHAS. BRIGGS,
30 juin—3m Président.

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS

DE TOUTE ESPÈCE,

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14
15 janv—1an NOUVELLE-ORLEANS

Marchandises sèches

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 42.

L'ouverture de nouveau stock de saison vient d'être faite. 30 oct—1an

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE,		AU LAC,	
6½ h. A. M., char cheval.		6½ h. A. M., char à vapeur.	
7	" char à vapeur.	7	"
7½	"	8½	"
9	"	9½	"
10½	"	11	"
MIDI		1½ P. M.	
2 h. P. M.	"	3	"
3½	"	4½	"
5	"	5½	"
6	du soir	6½	du soir
7	"	7½	"
7½	"	8	char à cheval.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Tivoli devront avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELY,
4 avril— Surintendant-général

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou de livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, du Bayou Labadieville et Lockport, pour le Canal Bataugeur et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
14août Surintendant.

Grande Route de la Malle du Sud

PAR LA VOIE DE

Canton, Grande Jonction, Chattanooga, les Sources de la Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la *Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.*

La seule route

sur laquelle il n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans :

Memphis	$21 55	Columbia	$47 65
Decatur	26 75	Raleigh	52 50
Nashville	30 85	Knoxville	35 75
Louisville	37 75	Bristol	42 25
Cincinnati	47 25	Virginia Springs	43 75
Columbus Ohio	46 25	Lynchburg	50 25
Cleveland, Ohio	50 75	Petersburg	54 50
Buffalo	56 25	Norfolk	51 25
Chutes Niagara	56 75	Richmond	55 55
Atlanta	28 50	Washington	54 5
Augusta	37 00	Baltimore	56 15
Charleston	42 50	Philadelphie	59 65
Savannah	4 00	New York	63 60
Wilmington	50 25	Boston	66 80

Deux convois exprès partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et à 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc ; à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Géorgie et des Carolines.

C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a ni délai ni détention sur cette ligne.

Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel ; aux hôtels St-James et St-Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D. H. FEGER,
26 juillet—3m Agent général au Sud.

HOTELS, RESTAURANTS, etc

RESTAURANT DE L'INDEPENDANCE,

243 rue de la Levée, En face du marché aux fruits

Didier A. BROUET,
CHARLES LEVY
successeur.

Chambres garnies, salle pour repas, repas de commande, &c. Prix modérés. 7sept—1m

LA DOMINICA.

Confiserie, Pâtisserie, Glaces et Sorbets, LUNCH ET REPAS SUR COMMANDES, NOCES, &c.

Angle Canal et Bourgogne,
30 mai—1 an L. B. GASTINEL

RESTAURANT ST-LOUIS.

73 & 77.....RUE ST-LOUIS.....73 & 77

Tenu par H. Barthe.

M. HENRI BARTHE a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances ainsi que le public, que, le restaurant a repris l'ouverture des nouveaux salons de ... et ... qu'il vient de faire construire au-dessus de son restaurant. Rien n'a été épargné pour que ce soit un des plus beaux, ... commodes, ... de ... tous les ... personnes qui voudront ... se ... Ses ... toujours ... Le Restaurant restera ouvert tous les jours jusqu'à minuit.

RESTAURANT FRANCAIS,

33.......RUE ROYALE.......33

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES—Pension et mois et à la semaine.—MM les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c. M. FORGET conservera les anciens prix.

1er juillet

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN,
propriétaire.

No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants. Le restaurant sera toujours fourni de mieux, ainsi que la cave, qui est ... les premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

27janv—1 an

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu : Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par

V. DEMORUELLE,
Coin Toulouse et Bassin.

Assortiment complet des articles ci-dessus toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.

15 février—1 an

O. B. GRAHAM & Co.,

139.......RUE GRAVIER.......139

Entre les rues Camp et St-Charles.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à drape, toile à calicots, cheminées de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, gingas fil, toile Planter's, toile ... et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs batiste, linons Long, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, draps damas, nappes et serviettes, dispres, Huckaback, écru et dito blanc, coutils, Ducks, Hollande Burlaps, bobinets mousselines, tape checks, ginghams Union et coton, ginghams, glags, tartans, indiennes, indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de chanvre, etc. 19 jan—1an

DROGUES, MEDICAMENTS

PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS

DE

Drogues,

Médicaments,

Peintures,

Huiles,

Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet les articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

PEINTURIERS,

DISTILLATEURS,

PARFUMEURS,

PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités.

MALADIES.

M. F. GAUDOZ, pharmacien élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.

Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements ulcérations, plaies, démangeaisons, dartres, boutons, pertes blanches, et toutes les maladies provenant d'un sang vicié (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès depuis dix années consécutives.

Guérison certaine de la gale (Itching) en douze jours.

F. GAUDOZ, pharmacien,
1er sept—1m Encoignure Orléans et Bourbon.

INJECTIONS ET PILULES DU Dr. RICORD,

Pour la guérison de la Gonorrhée récente ou chronique chez les deux sexes, médication facile, cure garantie, à vendre par

E. GAUDOZ, Pharmacien,
25 août Enc. Conti et Bourgogne

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris
25 août Enc. Conti et Bourgogne.

ABSINTHE SUISSE
d'Edouard Pernod, Neuchâtel.

L'IMPORTATION de cet article en colis de moins de trente gallons étant maintenant prohibée, le soussigné a conclu des arrangements qui lui permettent de recevoir directement un ample approvisionnement de ce célèbre article en futaille. Il le fournira par le commerce, par caisse ou lots à la convenance des acheteurs.

G. W. DUNBAR & SON
Rue St-Louis, Nos 12 et 14.

N. B.—La maison se tient responsable de la pureté de cette absinthe qui porte sa marque de commerce et de celle de la maison Edouard Pernod. 9 juillet

AVIS.

Graines de coton ! Graines de coton.

NOUS désirons acheter DIX MILLE TONNEAUX de GRAINES DE COTON pour notre manufacture d'huile, et nous sommes toujours disposés à payer pour cet article le prix le plus élevé du marché.

Nous fournirons aux planteurs, sur leur demande les sacs et la ficelle nécessaires.

Tout ordre pour l'expédition de sacs devra être adressé à la Boîte de Poste No 1875 et recevra une prompte attention.

ALDIGÉ & WOLF,
27 août—3m Bienville Cotton Seed Oil Factory.

Société de Bienfaisance des Capitaines de bateaux à vapeur.

Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1867.

LA résolution suivante a été adoptée, aujourd'hui, par la Société de Bienfaisance des capitaines de bateaux à vapeur—

"Il est résolu, qu'à partir du 1er septembre 1867, tous les bateaux à vapeur qui naviguent sur le fleuve Mississippi et ses tributaires chargeront vingt-cinq pour cent de fret de plus pour toute le coton qui ne sera pas retenu par des cercles de fer et parfaitement et complètement recouvert de toile d'emballage."

25 juil—3m C. T. REEDER, secrétaire.

Les Cercles en Fer de Fassmann

POUR LES

BALLES DE COTON.

LES consignés ont conclu des arrangements qui leur permettent de répondre à la demande de cercles en fer.

Cette le CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON, de Fassmann, si généralement employés, ils offrent maintenant un CERCLE ALLIGATOR dont les doubles sont disposés de telle sorte qu'elles embrassent la partie des que la balle cesse de subir la pression et le tellement sans qu'il glisse.

Ces cercles sont si simples que n'importe qui peut les attacher aux balles de toutes les grosseurs, avec la même facilité et aussi vite que la corde. Ils n'ont rien à ce dire et on les compare aux autres sous le rapport de la sécurité, la solidité et la facilité d'attache.

Les avantages des cercles en fer sont généralement reconnus, mais il n'est pas hors de propos d'appeler l'attention des personnes intéressées sur la chaude recommandation des assureurs, des capitaines de bateaux à vapeur, des propriétaires et agents de steamers et de bâtiments à voiles, recommandations publiées récemment dans les journaux de la Nouvelle-Orléans.

CHAMBERS & LATTING,
Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans
21 juillet—3m

LONDON & LANCASHIRE

FIRE INSURANCE COMPANY.

(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL..........$5,000,000.

R. G. MUSGROVE, agent général.

63......Carondelet......63. 13mars

BROOKS, MACDONALD & Co

Facteurs de coton et Commissionnaires,

RUE CARONDELET, No 60,
Nouvelle-Orléans,

JAMES M. BROOKS, LE H. LEGAY, HUGH MACDONALD

Docteur A. Landry,

De la Faculté de Médecine de Paris,

No 60, rue du Maine, encoignure Royale,

TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.

Consultations de 1 à 3 heures.

Compagnie d'Assurance

DES

FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.

39......Rue Carondelet......39

Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant,

Montant des primes reçues la première année (de huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$413,686 44.

—ACTIF—

Le 30 avril 1867..........$546,216 91.

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de prime.

MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président,
Ed. A. PALFRY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewitt,	J. J. Warren,
W. A. Johnson,	Wm. Bell,
J. W. Burbridge,	Robert Pitkin,
Jno I. Noble,	Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood,	Richard Milliken,
Alfred S. Huntington,	Saml. F. Moore,
Hugh M. Cox,	Wm. H. Henning,
Marshall J. Smith,	Thos M. Scott,
L. Gauched,	Joseph Bock,
John Chaffe,	J. H. Jennings,
L. H. Terry,	R. T. Buckner,
Juan D. Blair,	H. W. Ware,
Saml. Friedlandier.	

SEPTIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star.

Rue Carondelet No 14.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 ... 1867........$70,141 25

Savoir : Sur les risques d'incendie....
" " de mer....
" " de rivière....$70,141 25

Moins : Pertes sur les risques
" d'incendie......$13,755 66
" de mer..........
" de rivière.....$5,880 43.....$39,685 09

$30,448 11

Frais de bureau moins le montant de l'intérêt reçu des $13,712 15

Réassurances ....

Primes remboursées $16,606 59

15, 20 et 25 pour cent alloué aux assureurs pendant l'année..... 13,065 82

Somme réservée pour risques non expirés........

En caisse................ $10,721 41
Billets à recevoir en main........ 17,294 94
Primes en voie de perception........ 5,504 61
Placé en bons de la ville........ 10,000 00
Balance due sur des billets de souscription ... 107,237 96 $149,844 18

Ce qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. SCHREIBER, Président pro tem
N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi,
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans
Ville de la Nouvelle-Orléans, ... 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de six pour cent sur les certificats en scrip, à partir du lundi prochain.

—DIRECTEURS—

Placide Forstall,	P. Lafonde,
James Jackson,	A. Fortuné
Adolphe Schreiber,	L. R. Coleman,
Charles Roman,	Jos. Toutch,
J. F. Schroder,	B. Lapène,
Alfred Duhlus,	W. C. Claiborne,

Cette Compagnie continue d'émettre contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux du tarif des primes et elle rembourse 15 pour cent aux personnes qui ne font pas de réclamations.

PLACIDE FORSTALL, Président
7août—1m N. AUGUSTIN, Secrétaire

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

20 MAI 1867.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1867 :

Primes d'incendie dans l'année	$306,061 01
Primes de mer dans l'année	100,945 66
Primes de rivières dans l'année	374,577 55
Total	$411,556 04
Total net des primes	$786,734 54
Payé : Pertes par l'incendie	$110,138 43
" Pertes sur mer	124,592 17
" Pertes sur les rivières	287,957 02
" Taxes	33,664 44
Payé : Profits et pertes, réassurances, escompte au lieu de scrip intérêt, frais généraux, escompte	151,921 59—708,529 70
Bénéfice net	$48,204 83

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets à recevoir	$40,151 78
Prêts sur biens et hypothèques	82,843 33
Prêts sur garanties et actions	22,599 96—145,595 09
Scrip étranger et du pays, compte de scrip	46,166 68
Propriété foncière	7,000 00
Encaisse	135,118 97
Bons consolidés 6 p. c.	$30,000 00
Bons de la ville	96,580 00
Compte d'actions de banques	175,877 17
Vallette Dry Dock Company	12,000 00
Bourse des Marchands	1,000 00
Compagnie d'allège et de sauvetage de la Nlle-Orléans	500 00—315,757 17
Dû pour primes en voie de perception	79,376 44
Actif	$792,014 55

La Compagnie possède également :

Billets et bons suspendus	$436,295 21
Compte de scrip forfait	7,653 54
Intérêt non réclamé	9,295 58

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

PAROISSE D'ORLEANS,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et souscrit pardevant moi, ce 22 mai 1867.

G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de SIX pour cent, comptant, sur les certificats encore payés de scrip, aux porteurs des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende scrip de VINGT pour cent sur les primes ayant droit à la participation, pour l'année expirée le 30 avril 1867. Il sera émis des certificats pour le dit dividende, à partir du premier lundi d'octobre prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

—DIRECTEURS—

Thomas A. Adams,	P. H. Foley,
Samuel H. Kennedy,	James Hewitt,
C. T. Buddecke,	William Edwards,
Samuel B. Newman,	A. G. Ober,
James J. Hanna,	J. Norman Jackson,
John Watt,	A. Thomson

23 mai—

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF..........$5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

KING & FITZGERALD, agents,
7mai—1an Rue Carondelet, No 2

CONSULAT DE FRANCE.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :—en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

B	I
Bellevue Louis	Ibos Pierre
Ballonque François	L
Billac Bernard	Lustig E. Marie
Banes Joseph	Lussan
Bayle Jean	Leson Pierre Louis
C	M
Cary J B	Meurdefaim Prosper
Coudere Jean Pierre Philippe	Maseyrac Philippe
Cajus, née Catelre	Monvoisin Auguste
Corigot Léon	Mullane John
D	Maurras Auguste
Defrance, née Généreuse Egalité Brun	Muller et Piaget
Dielo Jacques	Miavielle Jean
Dengis Jean-Marie	Mazès Paul
Deffray Clément	P
Dumail Jean Marie	Pedeux, les héritiers
Dongrale François	Palezeau Madeleine, Mlle
Dumoret Jeanne Marie	Poisson Philippe
De Brueys Henri	Petit Eugène, cordonnier
Dupont Constance, née Loué	Pérès Auguste
Danjean (les frères)	R
Dupesseur Edouard	Ringé, née Louise Avigoût
De Livaudais Charles	Rebourdin Charles
Drenx (la famille)	Rey Baptiste
Doche Anne Mlle	Ronaset, née Rouget
F	S
Ferrère Gustave	Selmy, les époux
G	Silvy Jean Honoré
Grosso Hyacinthe	Sallier Joseph
Guyot Théodore	Silvy Louis
H	Stosse Jacques
Huet Alexandre	T
Heutre François Victor	Tricou Henri & Co
	Z
	Zeber Eugène.

«La Chancellerie du Consulat de France, rue rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

8 sept

VENTES JUDICIAIRES.

Charles Donnelly vs H. S. Fulkerson et la Compagnie dite New Orleans Manufacturing and Building Company.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,880—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, cinq d'octobre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Cent dix [110] actions de la Compagnie dite "New Orleans Manufacturing and Building Company," lesdites actions ayant été transférées par H. S. Fulkerson à la dite Compagnie, vers le 25 mai 1867.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les dites actions seront adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'en sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de cinq pour cent de la date jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication les frais d'annonces du shérif et de greffier &c., s'élevant à la somme de $175 ou environ.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
24 sept—24 27,30—oct 2,5

C. RODNEY MAY vs E. M. ROSS.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19 220—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI cinq d'octobre 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tout scrip qui se trouve sur les livres des Compagnies d'Assurance mutuelles du Crescent, des Marchands et des Citoyens de la Nouvelle-Orléans, au nom du défendeur, de même que tous les droits, titres et intérêt du dit défendeur à toutes sommes ou propriété qu'il pourrait avoir dans les dites Compagnies d'Assurances.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
24 sept—28, oct 1,3,5

VENTES DE CONSTABLE.

Jean Baures vs. M. Miramon—No 3,611.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Paul W. Collens Troisième Justice de Paix pour et dans la Paroisse d'Orléans, je procéderai, jeudi le trois octobre 1867, à 12 heures M., à mon entrepôt, rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, à la vente et adjudication des articles suivants saisis dans l'affaire ci-dessus—

(1) un matelas à ressort,
(1) un lit de bois noyer,
(4) quatre fauteuils,
(1) une meule,
(1) un stove,
(1) un établi

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

ARTHUR LANGE,
24 sept—28—3 oct. Constable.

WM J. BROOKS vs. FRANCH BECHLER—No 2 ...

TROISIÈME JUSTICE DE PAIX — Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Paul W. Collens, 3me Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai le SAMEDI 28 septembre 1867, à 11 heures, au No 55 rue Roman près St. Louis, dans le 2me district de cette ville, à la vente publique et à l'adjudication de—

UN LOT DE MEUBLES,

saisi dans l'affaire ci-dessus.

— Aussi le même jour—

A CAMBOURG P. M. en vertu du même writ, à l'angle des rues Tchoupitoulas et St James—

50 pieds tuyaux de gaz,
2 doubles becs,
3 cuivres ... d'un pied de long.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

ARTHUR LANGE,
18 sept 24, 28 Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

JOSEPH H. STOCKLEY contre ses Créanciers et ceux de STOCKLEY & DELAVALLADE.—No 18,408.

SIXIÈME COUR de District de la Nlle-Orléans— Avis est par le présent donné aux créanciers de ces insolvables et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre les mains du Syndic distribués conformément audit tableau.

Par ordre de la Cour.

F. J. LAIZER
14 sept—14,19 24 Député Greffier.

Succession de JOHN BUNCK—No 29,692.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par les curateurs de ladite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre les mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
21 sept—24,29—oct 2 Greffier.

Succession de JEAN FONTAN—No 29,639.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que François Hares a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Fontan, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
21 sept—21 29—oct 2 Greffier.

Succession de LEON BEAULIEU—No 29,664.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Louis Beaulieu a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Léon Beaulieu, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
24 sept—24 29—oct 2 Greffier

Succession de ROBERT YORSTON—No 29,665.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. Graye a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Robert Yorston, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
24 sept—24 29—oct 2 Greffier.

Succession de WM L. B. STOLBERG—No 29,667.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. Kuelinger a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécution testamentaire de la succession de feu Wm. L. B. Stolberg, décédé. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
24 sept—24 29—oct 2 Greffier.

Succession de JAMES A. DAYHOFF—No 29,668

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que H. T. Schilling a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James A. Dayhoff, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
24 sept—24 29—oct 2 Greffier.

Succession de HENRI MILON—No 29,634.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que G. H. Hebert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Henri Milon, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE
15 sept—20 24 Greffier

Succession de JAMES S. MAPLES—No 29,640.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Benjamin Frellich a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James S. Maples, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
19 sept—21 Greffier.

Succession de LOUIS RONFORT DIT D'ESTOUVILLE No 29,635.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Catherine Gros, tutrice naturelle a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Louis Ronfort dit d'Estouville, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
19sept—24 29 Greffier.

Succession de FREDERICK CLEMENTS—No 29,631.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Julia A. Parker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Frédérick Clements, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
15sept—20 24 Greffier.

Succession de DAVID W. ASHBRIDGE—No 29,625.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Sarah N. Ashbridge a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu David W. Ashbridge, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
15 sept—20 24 Greffier.

Succession de DANIEL MAYER—No 29,630.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Peter Olser a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Daniel Mayer, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
22 sept—22 27,30 Greffier.

Succession de CYPRIEN BOGAIN—No 29,631.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Arthur Hébert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Cyprien Bogain, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
17sept—22 26 Greffier.

Succession de ELEONORE BUCKHEUSER, épouse de CHARLES PARIS—No 29,626.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Thomas Hodgson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Eleonore Buckheuser, épouse de Charles Paris décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
17sept 22 26 Greffier.

Succession de FAUSTINO VELASCO—No 29,630.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que P. H. Monsseaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Faustino Velasco, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
17sept—22 26 Greffier.

Succession de L. R. D'ESTOUVILLE—No 29,633.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. Petit, J. Reganer et E. Carraine ont chacun présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Louis R. d'Estouville, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
17sept—22 26 Greffier.

Succession de FRANCES CHAPMAN, épouse de L. D. Hillerman.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Attendu que Félix Larue a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Frances Chapman, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
14 sept—14 19 23 Greffier.

Succession de JOHN H. SUTTON—No 29,615.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Kate C. Sutton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John H. Sutton, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
20 sept—25 29 Greffier.

Succession de MARGARITE KARMAN—No 29,649.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jean Baptiste Bob a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Margarite Karman, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
20 sept—25 29 Greffier.

Successions de MAX et BERTHA WOLLENBERG No 29,644.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que S. L. Naiites a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle aux successions vacantes des dits Max et Bertha Wollenberg, décédés intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
20sept—25 29 Greffier.

Succession de W. W. WRIGHT—No 29,648.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Edward H. Burton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu W. W. Wright, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
20sept—25 29 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FORSTALL & SPEAR.

VENTE DE SYNDIC.

A. Lobiene et Lamotte & Lobiene vs leurs créanciers.

Par FORSTALL & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.

Salle de vente No 36 rue Bienville.

MERCREDI 2 octobre 1867, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Charles Leaumont, Juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, agissant en l'absence de l'Hon. E. T. Fellowes, Juge de la Troisième Cour, les billets, obligations, &c, dont description suit—

Nos.	Tireurs.	Date.	Echéances.	Montant.
219	W. & D. Urquhart,	Mars 1862	Octobre 15/18 1862	$ 530 46
2 9	Geo. Wailes,	" 24 62	Avril 1/4 1863	3,395 60
231	Geo. Wailes,	" 24 62	" 1/4 1863	3,395 60
2??	Geo. Wailes,	" 24 62	" 1/4 1863	3,395 60
2??	E. T. Cropper,	Jan. 21 63	Jan. 18/21 1864	2,000 00
265	E. T. Cropper,	" 21 63	Fevrier 18/21 1864	3,000 00
266	E. T. Cropper,	" 21 63	Mars 18/21 1864	3,511 00
268	J. B. Breaux,	Mars 14 63	" 11/14 1864	1,700 00
274	Joseph Henry,	" 12 64	" 12/15 1865	186 79

5 actions du Southern Shoe Manufacturing Company....... $ 500 00

Billet P. P. Sugg,		Jan. 1,61	Jan. 1/4 1862	$1,??? ??
Billet P. P. Sugg,		" 10 61	10/13 1862	1,451 ??—$3,??? ??

Les deux billets de P. P. Sugg acceptés par F. Bertoulin

Billets en possession de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

202	F. Comeaux,	Fév. 12 62	Fevrier 15/18 1863	$3,000 00
204	N. Cropper,	" 13 62	15/18 1863	3,000 00
2??	L. Hébert & Co,	" 11 62	11/14 1863	2,000 00
2??	J. B. Breaux,	Avril 11 63	Avril 8/11 1864	2,200 00
2??	J. A. Slyor,	Jan. 18 61	Janvier 18/21 1863	2,500 00
230	Geo. Wailes,	Mars 21 62	Avril 1/4 1863	3,850 00
2??	Louis Hébert,	Avril 16 62	" 16/19 1863	2,?00 00
249	Veuve E. Laure,	" 16 62	" 19/21 1863	3,000 00

Billets en possession de la Banque de la Louisiane.

250	Veuve E. Laure,	Jan. 16 63	Janvier 16/19 1864	$3,500 00
251	Alf. Giraud,	Fév. 16 63	Fevrier 18/21 1864	4,000 00
252	N. Cropper,	Mars 2 63	Mars 2/5 1864	4,000 00
253	L. Hebert & Co,	Avril 14 63	Avril 14/17 1864	4,140 00
257	J. A. Slyor,	Nov. 12 62	Mars 1/4 1864	4,250 00

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 20 sept

PAR A. FEIBER.

Meubles. Meubles.

Vente péremptoire de Beaux Meubles en Acajou et en Bois de rose—pour cause de départ.

PAR A. FEIBER,
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, Jeudi 26 septembre, à 10 heures et demie du matin, sur les lieux, au No 209 de la rue Basin, entre les rues Girod et Julia—

Tout le contenu de ladite résidence, comprenant beaux meubles de salon et de chambres à coucher, en acajou et en bois de rose, tapis, miroirs français, lits, bibliothèque, ... piano Charter Oak, installations de gaz, &c.—Vente sans aucune réserve quelconque.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 24sept

Succession de Martine Père Joseph.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans; No 29,525.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Salle de vente, 36 rue Bienville.

MERCREDI, 9 octobre 1867, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 31 août 1867, la propriété ci-après décrite, et appartenant à la susdite succession—

Un lot de terre dans le nouveau faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Union, Urquhart et Girod, la moitié du ... rue Urquhart du no 151 de l'îlet No 221, ayant mesure française 15 pieds de face à la rue Français, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble la bâtisse en bois qui se trouve dessus, ayant trois chambres, etc.

Conditions : Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente y compris les timbres etc aux frais des acquéreurs pardevant A. Doriocourt, notaire public.

7 sept—14, 24—1, 8 oct

Succession de Mme C. Strauch—No 29,550

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—A l'encan.

PAR A. FEIBER,
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 3 octobre 1867, à 10 heures au No 203 de la rue Vieille Levée, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté du 4 septembre 1867, N. 29,550 ... un ...

Un grand stock de marchandises en fer de fonte et de fer-blanc ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 sept

PAR LOUIS STERN & BRO.

Marchandises sèches. Marchandises sèches.
Chapeaux. Chapeaux. Chapeaux.
Coutellerie. Coutellerie. Coutellerie.

PAR LOUIS STERN & BROS.
M. STERN encanteur
Salle d'encan, rue du Camp No 28

IL sera vendu, mercredi 25 septembre, à 10 heures du matin, dans notre salle d'encan, au No 28 de la rue du Camp sans réserve—

250 pièces coton blanc et coton écru 3/4, 7/8 et 4/4,
200 do stripes, gingas, coutils à matelas et cotonnades,
150 do casinettes noirs et fantaisie,
100 do jeans du Kentucky,
75 do flanelles blanche, rouge et grise,
200 do alpaca noir et fantaisie,
25 do popelines unies et fantaisies,
150 couvertures 8/4, 10/4 et 14/4, tout laine,
25 pièces popelines bon teint,
50 doz. bas et chaussettes écrus blanc et en couleur
50 do chemises de peau et caleçons à côtes,
100 pièces satinets noir et en couleur unis et imprimés,
50 doz. chemises en molleton,
20 do chemises gingas.

—Egalement—

100 do chapeaux fourrure et laine, pour hommes et pour jeunes garçons

—Et—

150 do couteaux de poche, anglaise et allemande,
200 do do de table, do do.

Conditions à la vente. 21 sept

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.

MARDI 24 septembre, il sera vendu, à 10 heures précises à la salle d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

6?? pièces indiennes fantaisies,
??? do cotons écrus,
??? do do blanc
200 do mousselines de laine assorties,
?? do toiles à draps,
?? do Doulas ...
?? do flanelles croisées,
?? do mérinos ...
?? do alpaca noir,
?? do ...
?? do ...
?? do toile d'Irlande,
?? paires couvertures de laine

Manoeuvres en bois balise, madras, chemises et caleçons ... toiles à matelas ... à l'avance ... pour les indiennes, ... sacs de voyage &c.

Conditions à la vente. 21 sept

PAR D. E. MORPHY.

Pommes Pommes

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi 24 septembre 1867, à 11 heures du matin dans le coin des rues Poydras et Front, Premier District—

50 barils pommes

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 sept.

Fruits Fruits Fruits

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi 24 septembre 1867, à 10 heures du matin, pour compte de qui il appartiendra, au magasin No 67 de la rue des Magasins—

2 caisses fusils de chasse, à deux coups, marqués Seaton & H. ... Janestown, Texas

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 sept

Vente par les gardiens du port—Café, etc.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu par ordre et pour compte des gardiens du port, mardi 24 septembre 1867, à 11 heures du matin, ... dans l'entrepôt No 23 de la rue des Magasins entre les rues Douane et Bienville—

8 ... Café,
J. L. A. C. ... bariques rouges.
... petite pois.

Le tout ayant été débarqué par le steamer Mariposa de New-York ... dernier voyage de New-York à la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 21sept

PAR O. VALETON.

Tabac. Tabac.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur, Mardi, 24 septembre, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu au magasin de MM. Smith, Callaway & Co., ... No 107 rue Gravier, entre Camp et Magasin—

... balles tabac ... "Frank Lanier" ... suite du ... avaries ...

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 20 sept

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Terrain rue Tchoupitoulas.

Succession d'Anna Maria Holper, épouse décédée de George H. Clay—No 6744—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs.
NICHOLAS J. HOTY, Encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 5 octobre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 29 août 1867, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite savoir :

Un lot de terrain désigné par le No 6 de l'îlet No 12, borné par les rues Levée et Tchoupitoulas, Pleasant, Harmony et St-Thomas dans le Quatrième District de cette ville, ayant ... pieds de ... à la rue Levée et Tchoupitoulas sur ... de profondeur.

Conditions—Comptant en billet du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement du reste des taxes de 1867.

Acte de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur pardevant J. F. Coffey, notaire.

31 août—3 14 27 ...

PAR G. DE FERIET.

Succession d'Auguste Neimann—No 29,565.

Meubles. Meubles. Meubles.

Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, &c.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62.

MERCREDI, 2 octobre 1867, à 10 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Gallatin et Hôpital, Deuxième District, il sera vendu, en bloc, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 16 septembre 1867, les meubles et effets suivants, appartenant à la dite succession—

1o—Le contenu d'une pension, consistant principalement en bois de lit, literie, tables, linge de table, ustensiles de cuisine et divers autres articles servant à exploiter la pension au premier étage du coin des rues Hôpital et Gallatin.

2o—Le contenu du café (excepté deux barils de whiskey) sis au coin des rues Hôpital et Gallatin.

3o—Le privilège du bail de la bâtisse en briques à étage, située dans la rue de l'Hôpital et s'étendant du coin de la rue Vieille-Levée au coin de la rue Gallatin.

Conditions—Comptant en monnaie courante des Etats-Unis. L'acquéreur assumera en outre le terme non expiré du bail de la dite bâtisse, lequel expire le 1er octobre 1869, il devra payer le loyer, montant à $150, par mois à partir du 1er octobre 1867, et devra donner caution et pour le paiement ponctuel du loyer et pour l'accomplissement fidèle des conditions du dit bail qui sera lu à la vente.

En même temps et au même endroit, il sera vendu, pour le compte de la dite succession, un lot d'effets, meubles, bijoux montres en or et en argent, pièces d'argent ayant pas cours, &c., le tout d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant, en monnaie courante des Etats-Unis. 20sept—20,22,25 25,2oct.

PAR ALFRED BOULIGNY.

Billet à ordre.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,
Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu, mercredi le 25 septembre, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, par ordre de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, et pour compte de qui de droit—

Un billet tiré par Wm. H. Woolfolk, daté Nouvelle-Orléans le 14 mai 1861 payable le 1er janvier 1862, de six mille huit cent onze piastres et 12 cts. à l'ordre et endossé par A. D. Kelly & Co portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait payement—Protêt et notice de protêt dûment donnés.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 20 sept—5t

Succession de François Tisspherne Boutté, No 44.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,
Bureau No 20 rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan JEUDI le 26 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Casabat, Juge de la Seconde Cour de District judiciaire pour la paroisse Jefferson, en date du 15 juil et 1867, No 44 du dossier de la dite Cour, pour compte de la succession de François Tisspherne Boutté, située à Barataria, paroisse Jefferson,

Une portion de terre mesurant à peu près quatre arpents et demi de face à la rivière Ouacha, s'étendant sur toute la profondeur de l'île jusqu'au lac Ouacha, bornée d'un côté par la propriété de Manuel Perrin et de l'autre côté par la propriété de messieurs Dénuet frères. A la distance de trente arpents de la rivière Ouacha, la dite terre rejoint à peu près au lac Ouacha, cette profondeur est d'à peu près six milles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois (non achevée) contenant sept chambres, galerie devant, etc., etc.

TERMES ET CONDITIONS—Une moitié comptant et le balance à un crédit de six et douze mois, en billets de l'acquéreur, dûment endossés, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, payables à la Banque des Citoyens et portant 8 pour cent d'intérêts par an, après l'échéance jusqu'à parfait paiement et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement des dits billets.

Acte de vente pardevant O. Dugné, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de Revenu des Etats-Unis.

24 août—31—7, 26 septembre

F. ZURSCHMEDDEN vs C. HAUSCHILD.
(John Christian Hauschild.)

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,658—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, vingt-et-un d'octobre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés au Nouveau Faubourg Washington de cette ville, derrière la Presse à coton, désignés sur un plan dressé par Joseph Pilié, ci devant voyer, le 17 d'avril 1836, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, alors notaire public en cette ville, par acte du ... d'avril de la même année, par les numéros NEUF et DIX de l'îlet numéro Neuf. —Les dits terrains mesurent chacun vingt pieds de face à la rue de la Presse à Coton, sur cent vingt pieds de profondeur, et appartiennent au défendeur en vertu de l'acquisition qu'il en a faite de Louis B. Roy et Claude Thomas, suivant acte passé par ... Jos. Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 23 avril 1844.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 sept—20,30—oct 6,12,21.

PAR J. P. BOISSEAU.

Meubles Meubles Meubles.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur. Bureau rue Gravier, Nos 49 et 51—Il sera vendu samedi 28 septembre 1867, à ... heures du matin ... au No 56 de la rue Bourgogne ... de ... armoires, bureaux, ... lavabos, ... chaises ... miroirs, ... rideaux ... de cuisine.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 21 sept

Jambons, Farine, Beurre, Schnapps, &c

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur. Bureau rue Gravier Nos 49 et 51, il sera vendu aujourd'hui mardi 24 septembre 1867, à 11 heures du matin, au magasin Nos 49 et 51 de la rue Gravier ... jambons, farine, beurre, schnapps, ... whisky ... Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 sept

Meubles ! Meubles ! Meubles !

Beaux meubles français et américains—à l'encan, le propriétaire ne tenant pas maison.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,
Bureau, rue Gravier Nos 49 et 51, entre les rues Tchoupitoulas et Nlle-Levée.

IL sera vendu vendredi 27 septembre 1867, à 11 heures et demie du matin, à la résidence No ... de la rue ... entre les rues ...

Tout le contenu de la dite résidence, comprenant ... de salon et de chambre à coucher ... armoires ... tables ... lits ... chaises ... miroirs ... tapis ... ustensiles de cuisine, ... belle pendule ...

—EGALEMENT—

Un piano No 1. ... bouteilles vides.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis 24 sept

PAR CHARLES E. FORTIER.

Morceau de terre dans le Troisième District.

Succession de J. F. Remacle.

Par CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau rue Bienville No 33

SAMEDI, 26 octobre 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 16 septembre 1867 la propriété suivante :

Un certain morceau de terre, de forme irrégulière situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet ... rue des Havane, Sera, Bourgeard et l'Avenue de ... Dit ... ayant ... pieds de face à ... rue ... par ... l'Avenue ... Havane ... 7 pouces ... 9 pieds ... Bourgeard ... pieds ... servitudes, &c., appartenant au dit ... succession.

Conditions—La moitié comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets hypothécaires portant 8 pour cent d'intérêt ... L'acquéreur devra payer cinq pour cent ... de Revenu ... Acte de vente ... devant Octave More ... notaire public aux frais de l'acquéreur

24 sept 5 12 19 26 oct

PAR S. GUINAULT

VENTE RENVOYÉE

Avis aux Entrepreneurs et Charpentiers.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI 26 septembre 1867, il sera vendu à 4 heures et demie de l'après-midi, à l'encoignure des rues Levée et Pilagus—

Un lot de matériaux provenant des magasins à tabac, consistant en planches, bois, colonnes en fonte et en fer.

Conditions—Comptant en greenbacks 21 sept

Successions de Pierre et Auguste Bistgé.

PAR S. GUINAULT, encanteur

SAMEDI 28 septembre 1867, il sera vendu à 10 heures du matin à l'encoignure des rues Champs Elysées et Vieille Levée, vis-à-vis du marché du Port, Troisième District de cette ville, pour le compte des susdites successions, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 13 septembre 1867,

4 Billards français
1 do nouveau
1 lot de linge de ... un lot de livres, &c., ainsi qu'un ... lot ... d'absinthe.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 sept—17 21,28.

Vaches laitières. Vaches laitières.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI 24 septembre 1867, il sera vendu, à 11 heures précises, à l'encoignure des rues Derbigny et Lapeyrouse—

4 belles vaches laitières fraîches en lait

Conditions—Comptant en greenbacks.
22 sept—2

VENTE POSITIVE.

Vacherie. Vacherie.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI, 26 septembre 1867, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur le chemin de Gentilly, en face du Fair Ground, la vacherie de Paul Fee, consistant en—

35 belles vaches laitières,
2 chevaux,
1 charrette et une charrette à provisions.

La clientèle du matin, d'environ 18 gallons, sera donnée au plus fort acquéreur.

Les baquets, bidons, harnais et tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $15 comptant ; de $15 à $100 6 mois de crédit, et au-dessus de $300 un an de crédit, en billets endossés à satisfaction. 22 sept

Goëlette neuve et fine voilière "AMELIA."

Par S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville,

MARDI, 24 septembre 1867, il sera vendu à 5 heures de l'après-midi, à la tête du nouveau Bassin,

La goëlette neuve fine voilière "Amelia," du port d'environ 24 tonneaux, avec ses agrès, apparaux, voiles, chaînes, ancre, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 20 sept

Vente pour cause de mauvaise santé.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.

MARDI, 24 septembre 1867, il sera vendu à 11 heures du matin, encoignure du chemin de Gentilly et de la rue Lazarpe,

La vacherie de "Isidore Dietrich" consistant en :

20 belles vaches laitières, plusieurs avec suivants,
3 chevaux,
1 tonneau,
1 charrette à lait, 1 dito à provisions.

Les bidons, baquets, etc, etc, ainsi que tous les ustensiles à l'usage d'une laiterie.

Conditions—Jusqu'à $150 comptant, et au-dessus de $150, six mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.
19 sept

VACHES.

PAR S. GUINAULT.

F. BUCKINGHAM, encanteur.

MERCREDI, 25 septembre 1867, il sera vendu, à 11 heures du matin, à Carrollton, sur l'Avenue du Canal, à l'écurie de Mme Morère, les vaches d'Auguste Berthe qui se retire des affaires—

28 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux, et d'autres au moment de vêler,
2 chevaux pour charrette,
1 charrette à lait, harnais, bidons, &c.

La clientèle du matin d'environ 13 gallons.

Le privilège d'une table à deux étals à la Halle Magasin débitant de $6 à $7 par jour.

Conditions Jusqu'à $200 comptant, de $200 à $400 six mois, et au-dessus de $400 un an de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur 18 sept

Succession de Mrs. J. H. GOWEN.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre les mains distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
21 sept—26 30 Greffier.

Succession de JOSEPH GOERGEN—No 29,732.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre les mains distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
21sept—26 30 Greffier

Succession de GEORGE WELLING—No 29 654.

DEUXIÈME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que M. Winslow a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu George Welling, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
21 sept—26 30 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

Marchandises sèches. Marchandises sèches

PAR VINCENT & CO
W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu jeudi ... à 10 heures dans notre salle No 16 de la rue de Chartres—

... de ... sèches ... de salon, ... coton ... de ... chemises ... ... pièces ... blanches ... laine ... sèches ... &c. &c.

—Egalement—

500 paires ... fantaisie ... avec lacets ... au complet
... fantaisie ...

A midi précis.

Popelines, ... de laine ... jupons ... 21sept

PAR HOLZ BLOHM & CO.

LES BILLETS DE LA VILLE PRIS AU PAIR.

Marchandises sèches et chapeaux.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI 24 ... courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan au No ... de la rue de Chartres, ... sans réserve, ...

... assortiment complet de chapeaux de ... pour hommes et pour jeunes garçons.

—Et—

Le meilleur assortiment de marchandises sèches ...

Conditions comptant ... la moitié en billets de la ville au pair et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis
21 sept

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Bottes, souliers et brodequins

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
S. S. ZEINICKER, encanteur
Bureau rue de Chartres No 38.

IL sera vendu ... à 10 heures du matin, dans ... salle, ... de Chartres—

... caisses ... souliers ... ...
... fantaisie ... Conditions ...

MEUBLES. MEUBLES.

Tout le contenu de la grande résidence No ... de la rue ...

PAR HOFFMAN, MARKS & CO,
S. S. ZEINICKER, encanteur
Bureau, rue de Chartres No 38.

IL sera vendu mercredi ... à 10 heures ... dans la résidence ... entre les rues Canal et Douane ...

Tout le contenu de la ... comprenant ... de salon ...

—Egalement—

Un beau piano Pleyel droit

Le tout ... sans aucune réserve ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis

Succession de Sigmund Adler

Fonds et installations du Magasin de Marchandises sèches de Levy & Adler, No 161 de la rue du Canal.

PAR HOFFMAN MARKS & CO
S. S. ZEINICKER, encanteur
Bureau, rue de Chartres No ...

IL sera vendu Mardi 24 septembre 1867, à 10 heures du matin, au magasin No 161 de la rue du Canal ... en vertu ... de l'Honorable ... Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ... No 29,547 daté du 12 septembre 1867 ...

Le fonds et les installations du dit magasin, comprenant ...

Conditions de la vente ...

Un bail ...

... 21 sept

Meubles. Meubles.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO
S. S. ZEINICKER, encanteur

IL sera vendu jeudi 26 du courant à 10 heures ... du matin, dans la résidence No ... de la rue ... entre les rues Dauphine et Bourbon ...

Bel ... de meubles en bois de ... et en ... de chambre ...

EGALEMENT

Un beau piano droit en bois de rose.

Le tout sera vendu ... pour cause de départ.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 sept

MONTGOMERY BROS & CO.

PAR MONTGOMERY BROS & CO
R. M. MONTGOMERY encanteur

IL sera vendu mardi 24 septembre, à ... heures de l'après-midi ... au ...

... Conditions ... des Etats-Unis. 24 sept

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO
R. M. MONTGOMERY encanteur

IL sera vendu mardi 24 septembre à 11 heures, à notre salle d'encan, au No 17 de la rue ...

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose ... armoires, ... tables ... chaises ... etc.

—EGALEMENT—

Une grande facture de ... cottage ... et bois de ... 24 sept

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux, parcheries, élégants chevaux de ... beaux mulets de ... vaches ... gigs, harnais, wagons etc, à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu mardi 24 septembre à 11 heures du matin au ...

Elégants Chevaux à parcheries,
Beaux mulets de ...
Belles vaches laitières,

AUSSI :

Buggies découverts et couverts harnais wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Le beau magasin en briques et à quatre étages bien situé, au coin des rues Camp et Canal. Vente à l'encan.

Dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans.—No 18,141. Devant la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,
R. M. MONTGOMERY encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente daté du ... 1867 ... de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ... dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans No 18,141 du dossier de la dite Cour, il sera vendu à l'enchère publique SAMEDI 28 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, la propriété ci-après décrite :

UN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et tous les droits, servitudes et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Camp, Commune et Magasin, désigné par le No 1, et formant l'angle des rues Camp et Canal, ayant 33 pieds 9 pouces de face à la rue Canal, 163 pieds 5 pouces de profondeur ... sur ... ligne de côté ... 9 pieds ... de face au ... dans ... le tout d'après un croquis ... fait par ... F. Slatter ... Terry, exécuteurs testamentaires de ... F. Slatter pardevant Alphonse Barnett, notaire, le 2 janvier 1866 ... la même propriété acquise ... par la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans ... de Henry Hart, le 4 avril 1867 par acte passé pardevant F. Chas. Cuvellier, notaire public.

Conditions—L'acquéreur assumera—

1o—Le privilège de démembrement.

2o—L'hypothèque accordée par Henry Hart pour garantir le paiement de quatre billets ... de ... piastres chacun, datés du 3 décembre ... payables ... et ... sous date du ... 3o ... et ... sur le ... 4o—L'hypothèque accordée par Thos. F. May ... de la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, le 4 avril 1867 pour garantir le paiement d'un billet donné par lui ... de quatorze ... (1,473 36) payable le 29 octobre 1867.

Pour le reste—acquéreur payera comptant.

Cette vente est faite sujette à un bail à Dreyfus Bros & Co, par acte passé par devant Edouard ... notaire public, le 15 janvier 1866 pour le terme de trente quatre mois à partir du 1er janvier 1866 à raison de $744 66 par mois, pour lequel le preneur du bail Dreyfus Bros & Co donné leurs billets ... pour ... payables ... avec intérêts ... de l'acquéreur, ... des ... pour les trois mois pour ...

Le loyer a été payé.

Les plans sont exposés à la Bourse.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu Internes des Etats-Unis, pardevant P. C. Cuvellier notaire public aux frais de l'acquéreur.

13 sept—24 31 septem 14 21 28

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant :

Montant des primes non expirées en 1865		$ 93,294 06
Primes dans l'année expirée le 31 décembre 1866		
Sur les risques d'incendie	$247,126 25	
Sur les risques de mer	5,?6? 74	
Sur les risques de rivières	64,0?? 45	
		3??,??? 44
Total des primes		$ 411,383 44
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1866	$1??,430 00	
Primes remboursées	3,450 41	
		104,??? 41
Tota des primes		$376,485 03
Pertes : Sur les risques d'incendie	$ 98,273 46	
Sur les risques de mer	15,1?? 53	
Sur les risques de rivière	3?,??? 9?	
	$219,343 ??	
Taxes	13,870 61	
Réassurances	11,3?? 05	
Dépenses générales, compte d'intérêt	13,738 77	
Intérêt de scrip	24,??? 3?	
		283,47? 13
Bénéfice net		$ 94,00? 9

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets garantis par hypothèques	$1??,204 ??
Primes en voie de perception	63,5?? ??
Bons consolidés de la ville	34,450 00
Placé en actions de la Compagnie du Gaz	37,700 00
Placé en actions de la Compagnie du Chemin de Fer de la ville	5,??0 00
Scrips de compagnie d'assurance mutuelle	73,??? 00
Compagnie de la Bourse des Négociants	1,000 00
Propriété foncière	6,07? 44
Compagnie Valette Dry Dock	10,000 00
En caisse	57,128 19
	39?,21? 17
En moins : Intérêt de scrip, non réclamé	$ 8,??0 00
Intérêt (dû en scrip) sur les scrips non encore payés	24,377 00
Réclamations non réglées	7,355 00
	3?,?4? 00
	$ 357,37? 37

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui 9 janvier 1867 par devant moi, soussigné, Juge de paix dans et pour la dite paroisse, se sont présentés J. Tuyes, Président, et J. W. Hincks, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, lesquels ont déclaré sous serment conformément à la loi, que le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président,
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 9 janvier 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 7 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende-scrip de VINT-CINQ pour cent sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1866 ... lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars prochain. Il a été résolu en outre de payer, à partir du deuxième lundi de mars prochain, SIX pour cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés de la Compagnie.

Directeurs :

Geo. Urquhart,	Wm Stevens,
A. Rochereau,	Chas. Lafitte,
C. W. Babcock,	A. Schreiber,
J. A. White,	John Geachm,
W. P. Vredenburgh,	J. M. Lapeyre
T. S. Blanchard,	J. Tuyes.

19janv—3t [marvie]—1 an